

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ALLOCATION

DE NOTRE TRÈS ST. PÈRE PIE IX, PAPE

PAR LA MISÉRICORDE DIVINE,

PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE SECRET TENU,

A GAÈTE LE 20 AVRIL 1849.

Suite et fin.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

«Voilà les crimes que commettent contre l'Eglise, contre ses droits, contre sa liberté, et dans l'état pontifical et dans les autres lieux soumis à leur domination et à la domination de leurs pareils, ces hommes qui en même temps proclament partout la liberté, assurant que le plus grand désir est de voir la puissance suprême du souverain Pontife débarrassée de toute entrave et en possession d'une liberté complète.

Tout le monde sait aussi dans quelle affreuse et lamentable situation se trouvent nos bien-aimés sujets, grâce à ces mêmes hommes qui commettent contre l'Eglise de si grands forfaits. Le trésor public dissipé, épuisé; le commerce interrompu et à peu près éteint; d'immenses sommes d'argent levées sur les citoyens de toute condition; les biens des particuliers dévastés par ceux qui se donnent pour les guides des peuples, pour les chefs de cohortes effrénées: la liberté de tous les gens de bien enchaînée, leur sécurité mise en question, leur vie exposée au poignard des sicaires; la ruine et les plus grands malheurs sans cesse suspendus sur la tête des citoyens gémissants et terrifiés: telles sont les prémices du bonheur qu'annoncent et promettent aux peuples de notre état pontifical les détracteurs du Souverain Pontificat.

Saisi d'une suprême et inexprimable douleur à la vue de ces affreuses calamités qui pèsent sur l'Eglise et sur les populations de nos états, sachant d'ailleurs que notre charge nous impose le devoir de tout tenter pour les faire cesser, nous eûmes soin, le 4 décembre de l'année dernière, de demander, d'implorer l'appui de tous les princes et de toutes les nations, et nous ne pouvons nous empêcher, vénérables frères, de vous faire partager la consolation si douce que nous ressentions lorsque ces princes et ces peuples, ceux-là même qui ne nous sont pas attachés par le lien de l'unité catholique, s'empressèrent de nous faire connaître et de nous témoigner de la manière la plus expressive les sentiments de bonne volonté qu'ils éprouvent pour nous. Ce fait, en même temps qu'il adoucit et apaise les douleurs si vives de notre âme, est une démonstration nouvelle de cette vérité, que Dieu veille toujours à l'assistance de sa sainte Eglise. Nous nous relevons donc dans cette espérance qu'à l'aspect des maux si grands qui en ces temps si durs accablent les peuples et les royaumes, les hommes finiront par comprendre qu'un tel état de choses a pour cause première le mépris de notre très-sainte religion, et qu'on n'y peut trouver de soulagement et de remède que dans la doctrine divine du Christ, dans le recours à sa sainte Eglise, mère féconde et nourrice de toutes les vertus, qui, chassant les vices, établissant les hommes au sein de la justice et de la vérité, les attachant les uns aux autres par les liens de la charité, travaille et pourvoit d'une manière admirable au bon ordre et au bien public de la société temporelle.

Après qu'on nous eût réclamé, comme nous venons de le dire, l'appui de tous les princes, nous demandâmes le secours de l'Autriche, qui est limitrophe de notre état pontifical du côté du Nord. Nous le fîmes d'autant plus volontiers que cette puissance, qui a toujours loyalement garanti la souveraineté temporelle du siège apostolique, nous donne en ce moment l'espérance fondée de voir bientôt mis de côté dans son empire, comme nous le désirons ardemment et comme nous l'avons demandé avec tant de justice, certains principes trop connus et de tout temps improuvés par le Saint-Siège, de sorte qu'on en contrarie l'Eglise sera établie dans sa liberté pour le plus grand bien des fidèles qui les habitent. Ce n'est pas pour notre âme une légère consolation que de pouvoir vous annoncer ce changement, et nous ne doutons pas qu'il ne vous cause une grande joie.

Nous avons de même sollicité le secours de la nation française, pour laquelle nous trouvons dans notre cœur paternel une bienveillance et une affection toutes particulières; et le clergé et le peuple fidèles de cette nation ayant cherché avec ardeur à adoucir nos souffrances, à consoler nos douleurs par tout ce que peut inspirer le dévouement et l'amour filial.

Nous avons également invoqué le secours de l'Espagne, qui, dans son anxiété et sa sollicitude pour nos malheurs, à la première engage les autres nations catholiques à s'unir dans une sorte d'alliance filiale pour ramener sur son siège le père commun des fidèles, le pasteur suprême de l'Eglise.

Enfin, nous avons réclamé le secours du royaume des Deux-Siciles, où nous recevons l'hospitalité de ce roi qui, s'appliquant de toutes ses forces à assurer la véritable et solide bonheur de ses sujets, jette un tel éclat par sa religion et par sa piété qu'on peut l'offrir en exemple à ces peuples. Nous ne pouvons exprimer par des paroles avec quel soin et quelle ardeur ce prince cherche, par toutes sortes de bons offices et d'attentions délicates à nous témoigner assidûment et à confirmer chaque jour de plus en plus son dévouement filial, mais le souvenir de ce qu'il a fait pour nous ne passera jamais. Il nous est également impossible de passer sous silence des témoignages expressifs de piété, d'amour et de dévouement que nous avons de nous prodigier le clergé et le peuple de ce royaume depuis le moment où nous en avons touché le sol.

Nous nous élevons donc dans cette espérance que, par le secours de Dieu, ces nations catholiques embras-

sant la cause de l'Eglise et de son Souverain Pontife, père commun de tous les fidèles, s'empresseront d'accourir pour rétablir la souveraineté temporelle du siège apostolique, pour rendre à nos sujets la paix et la tranquillité, et que les ennemis de notre très-sainte religion et de la société civile seront chassés de la ville de Rome et de tout l'Etat ecclésiastique. Dès que ce fait sera accompli, nous devons chercher avec la plus grande vigilance, le plus grand soin et la plus grande fermeté à extirper toutes les erreurs, à faire cesser tous les scandales que nous déplorons si vivement avec tous les gens de bien. Et sur toutes choses, il faudra d'abord s'appliquer à éclairer des royaumes de la vérité éternelle les esprits et les cœurs si misérablement trompés par les artifices, les mensonges et les manœuvres frauduleuses des impies, afin que les hommes, voyant les fruits empoisonnés des erreurs et des vices se jettent avec ardeur dans les voies de la vertu, de la justice et de la religion, vous savez, vénérables frères, quelles opinions de tout genre, horribles et monstrueuses, émanées du puits de l'abîme pour la perte et la ruine des peuples ont de toutes parts prévalu et se propagent au détriment de la religion et de la société.

Les hommes ennemis ne cessent de répandre parmi le vulgaire ces doctrines perverses et pestilentielles; discours écrits, spectacles, rien n'est oublié pour accroître de plus en plus la licence effrénée de l'impudicité et du libertinage. De là toutes ces calamités, tous ces maux, toutes ces douleurs qui ont désolé, qui désolent le genre humain et l'univers presque tout entier. Vous savez aussi quelle guerre on fait de nos jours dans l'Italie même à notre très-sainte religion, par quelles fourberies et par quelles machinations les infâmes ennemis de cette religion et de la société civile s'efforcent d'altérer dans les âmes des ignorants surtout, la sainteté de la foi et de la saine doctrine, afin de les précipiter dans les flots soulevés de l'incrédulité et de les pousser à commettre les plus grands forfaits. Pour atteindre plus facilement leur but, pour mieux exister et entretenir les horribles mouvements de la sédition et de la perturbation sociale, marchant sur les traces des hérétiques, pleins de mépris pour l'autorité suprême de l'Eglise, ils n'hésitent point à invoquer, à interpréter, à altérer, à falsifier, dans le sens pervers de leur jugement particulier, les paroles, les témoignages, les maximes des saintes Ecritures, et par une impiété suprême, ils possèdent leur sacrilège audace jusqu'à abuser du très-saint nom du Christ. Ils ne rougissent même pas d'affirmer hautement et publiquement que la violation du serment le plus sacré, que tout acte criminel et infâme, même contraire à la loi éternelle de la nature, non seulement ne doit pas être blâmé, mais encore qu'on doit le regarder comme parfaitement licite et le comble de louanges lorsqu'il est accompli, ainsi qu'ils s'expriment, pour l'amour de la patrie. C'est par suite de cette argumentation odieuse et impie que ces hommes mettent de côté toute honnêteté, toute vertu, tout justice, et en viennent, par une impudence inouïe, jusqu'à justifier, jusqu'à glorifier le vol et l'assassinat.

Entre les fourberies innombrables que ces ennemis de l'Eglise catholique emploient sans relâche pour détacher et arracher de son sein les hommes crédules et ignorants, il faut compter les odieuses et infâmes calomnies qu'ils n'ont pas honte d'inventer et de diriger contre personne. Vienne ici bas, malgré notre indignité, de celui qui, lorsqu'il était maudit, ne maudissait point, et qui, lorsqu'il était maltraité, ne menaçait point *qui cum muliere non muliebatur, cum patre non comminabatur*. Nous avons souffert en toute patience et dans le silence les plus cruelles injures, ne cessant jamais de prier pour nos persécuteurs et nos calomnieux. Mais nous nous devons aux sages et aux ignorants; notre devoir est de veiller au salut de tous. C'est pourquoi, afin de préserver les fidèles surtout du mal qu'elle pourrait leur faire, nous voulons reposer dans cette assemblée solennelle une calomnie, la plus mensongère et la plus infâme de tous, que certains journaux ont récemment répandue contre la personne de notre humilité. En lisant ce libelle, par lequel les hommes ennemis ont prétendu nous porter, à nous et au Siège apostolique, un coup funeste, nous avons été saisi d'une inexprimable horreur; cependant, comment pourrions-nous craindre que de tels et si infâmes mensonges aient la puissance de porter la plus légère atteinte à la chaire suprême de la vérité, ou à nous qui, sans l'aveir mérité, sommes cependant placé sur ce siège? Par une miséricorde particulière de Dieu, nous pouvons nous appliquer ces paroles divines de notre rédempteur: *Pai parlé à un monde publiquement et n'ai rien dit dans le secret. Ego pnam locutus sum mundo.... et in occulto locutus sum nihil*.

Et ici, vénérables frères, nous trouvons opportun de dire et de proclamer de nouveau avec insistance ce que nous avons déjà remarqué spécialement dans notre allocution du 17 décembre 1847, savoir, que les hommes ennemis, afin de corrompre plus facilement la véritable et pure doctrine de la religion catholique et de parvenir à séduire les autres, à les entraîner dans l'erreur, emploient toutes les ruses, toutes les machinations, tous les efforts pour que le Siège lui-même semble en en quelque chose complice et fauteur de leur propre déchéance. Tout le monde sait quelles ténébreuses et funestes associations et sectes ont été, en divers temps et sous diverses dénominations, formées et établies par les partisans de mensonge et les adorateurs de dogmes pervers dans le but de faire pénétrer plus sûrement dans les âmes leur folie, leurs systèmes, leurs menées, de pervertir le cœur des imprudents, d'ouvrir impudemment une large voie à tous les forfaits. Ces sectes abominables, œuvres de perdition, non moins funestes à l'ordre et au bien de la société qu'au salut des âmes, condamnées par les pontifes romains, nos prédécesseurs nous les avons constamment détestées nous-mêmes

et dans notre Encyclique du 9 novembre 1846, à tous les évêques de l'Eglise catholique, nous les avons condamnées, comme, en vertu de notre autorité suprême, nous les condamnons de rechef, les prohibons et les proscrivons.

Dans cette allocution, notre dessein n'est nullement d'énumérer toutes les erreurs pestilentielles qui, abusant si tristement les peuples, les poussent à la ruine, ni d'entrer dans le détail de toutes les manœuvres mises en jeu par les hommes ennemis pour détruire la religion catholique, pour battre en brèche de toutes parts et forcer la citadelle de Sion. Les faits que jusqu'ici nous vous avons signalés avec tant de douleur prouvent surabondamment que c'est de la propagation des mauvaises doctrines et de mépris de la justice et de la religion que tirent leur origine tous les désastres et tous les malheurs qui atteignent si cruellement les peuples et les Etats. Si l'on veut faire disparaître tous ces maux, il ne faut donc épargner ni soins, ni conseils ni travaux, ni veilles pour extirper tant de funestes erreurs et faire comprendre à tous qu'il ne peut y avoir de vrai et solide bonheur que dans la pratique de la vertu, de la justice et de la religion. Par conséquent, notre devoir, le vôtre celui de tous nos autres vénérables frères les évêques du monde catholique, est de redoubler de zèle et d'efforts pour retirer les fidèles des pâturages empoisonnés, les conduire à ceux du salut, les nourrir toujours plus fortement des enseignements de la foi, les amener à reconnaître les pièges et les embûches qu'on leur tend, les empêcher d'y tomber, leur faire comprendre que la crainte du Seigneur est la source de tous les biens, et que les péchés et les iniquités provoquent les fléaux de Dieu, et les porter ainsi à s'appliquer de toutes leurs forces à fuir le mal et à pratiquer le bien.

Et voilà pourquoi, au milieu de tant d'angoisses, notre joie est grande devoir avec quelle fermeté et quelle constance tous nos vénérables frères les évêques du monde catholique, fortement attachés à notre personne et à la chaire catholique, de concert avec notre clergé qui leur obéit, a porté tous leurs soins à soutenir la cause de l'Eglise et à défendre sa liberté, et avec quelle ardeur et quel dévouement sacerdotal ils s'efforcent sans relâche de confirmer de plus en plus les bons dans le bien, de ramener ceux qui s'égarent, et de refuser et de confondre par leur discours et leurs écrits les ennemis obstinés de la religion. Ces justes éloges que nous leur donnons avec bonheur les amèneront encore à montrer toujours, avec l'aide de Dieu, un zèle croissant dans l'accomplissement de leur ministère, à combattre les combats du Seigneur, à élever la voix avec sagesse et avec force pour évangéliser Jérusalem et guérir les plaies d'Israël! Qu'il ne cessent donc, dans ce but, d'approcher avec confiance du trône de la grâce, de redoubler les instances de leurs prières tant publique que particulière, et d'inculquer soigneusement aux fidèles la nécessité de faire pénitence pour obtenir de Dieu miséricorde et trouver grâce: dans le temps opportun; qu'ils ne cessent pas non plus d'engager des hommes d'un talent distingué et d'une sainte doctrine, à travailler, sous leur direction et celle du Saint-Siège à éclairer les peuples et à dissiper les ténèbres chaque jour plus épaisses de l'erreur.

Ici nous adjurons également dans le Seigneur nos bien-aimés fils en Jésus-Christ, les princes et chefs des peuples; et nous leur demandons de réfléchir sérieusement sur tous les maux que produit pour la société l'amour impur des erreurs et des vices; cela suffira pour leur faire comprendre la nécessité de consacrer tous leurs soins, toute leur étude, tous leurs efforts à assurer partout et à accroître l'empire de la vertu, de la justice et de la religion. Que tous les peuples, que ceux qui les gouvernent y songent, que cette vérité leur soit toujours présente: Tous les biens sont renfermés dans la pratique de la justice; tous les maux viennent de l'iniquité: car la justice élève une nation, mais le péché fait le malheur des peuples.

Avant de finir, nous éprouvons le besoin d'exprimer hautement et solennellement notre profonde gratitude à tous nos chers et bien-aimés enfants qui, dans leur vive préoccupation pour nos malheurs, par un sentiment tout particulier de piété filiale, ont voulu nous envoyer leurs offrandes. Ce pieux tribut est pour nous bien consolant, mais nous devons avouer que notre cœur paternel ne saurait se défendre d'une peine réelle, parce que nous craignons fort que, dans la triste situation des affaires publiques, nos très-chers fils, entraînés par un élan d'amour, n'aillent dans leurs généreux sacrifices, jusqu'à s'imposer une gêne véritable.

Enfin, vénérables frères, acquiesçant entièrement aux impénétrables desseins de la sagesse et de la justice de Dieu, par lesquels il opère sa gloire, et lui rendant dans l'humilité de notre cœur, de très-grandes actions de grâces de ce qu'il nous a jugé digne d'endurer l'outrage pour le nom de Jésus-Christ, et de devenir en quelques choses conforme au modèle de sa Passion, nous sommes prêt à supporter, en toute foi, espérance, patience et mansuétude, les plus grandes disgrâces et les plus douloureuses épreuves, et à donner même notre vie pour l'Eglise, si l'effusion de notre sang peut apporter quelque remède aux maux qui l'affligent. En attendant, vénérables frères, ne nous laissons point d'implorer humblement et de conjurer nuit et jour, par les plus ferventes prières, le Seigneur, qui est riche en miséricordes, afin que les mérites de son Fils unique, couvrant son Eglise sainte de sa main toute-puissante, il la délivre de la violente tempête à laquelle elle est en butte, afin que d'un rayon de sa grâce il élève tous les esprits égarés que, dans son infinie miséricorde, il se rende maître de tous les cours rebelles, de telle sorte que toutes les erreurs étant dissipées et tous les malheurs finis, tous voient et reconnaissent la lumière de la vérité et de la justice et accourent dans l'unité de la foi et de la connaissance de Jésus-Christ.

Ne cessons de supplier celui qui établit la paix dans les hautes régions, et qui lui-même est notre paix, d'extirper tous les maux qui désolent la république chrétienne, et de ramener partout le calme et la tranquillité objet de nos vœux ardents. Pour que Dieu se rende propice à nos supplications, recourons à des intercesseurs, et surtout à l'Immaculée vierge Marie, qui est la mère de Dieu et la nôtre, la mère de miséricorde: elle trouve ce qu'elle cherche, ses demandes ne peuvent être réponsées. Réclamons aussi les suffrages du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et de St. Paul, le compagnon de son apostolat, ainsi que de tous les saints, qui, dès à présent, devenus les amis de Dieu, règnent avec lui dans les cieux, afin que, par l'entremise de leurs mérites et de leurs prières, le Seigneur délivre les peuples fidèles des fléaux de sa colère les protège sans cesse et les réjouisse par l'abondance de sa propitiation divine.

BUREAU D'ÉDUCATION,

Montréal, 4 juin 1849.

Circulaire No. 12. (Suite et fin.)

D'ailleurs, ils n'ont rien à payer de plus pour les écoles, dans aucun cas, en vertu de la loi amendante la 9e V., qu'ils n'avaient avant. Les commissaires d'école auront même le droit d'obtenir pour les municipalités pauvres, la part afférente de l'octroi législatif pour écoles, lorsque, pour cette raison, ils n'auront pu former une somme égale à cette part. Mais, dans les autres circonstances, pour obtenir la part de l'octroi afférente à la municipalité pour le soutien des écoles sous leur contrôle, les commissaires d'école devront comme ci-devant, se conformer exactement aux conditions de la 27e clause de l'acte 9 V., ch. 27, et, pour obtenir une aide pour la construction de maisons d'école, ils devront, comme à l'ordinaire, se conformer aussi, de la même manière, aux conditions mentionnées dans ma circulaire No 9, ci-annexée. Les conditions et les formalités seront en tout les mêmes.

Cependant, comme le gouvernement paie en débentures, et que le surintendant est à cause de celle obligé d'envoyer directement au secrétaire-trésorier de chaque municipalité, la part afférente pour écoles, il est nécessaire qu'il en reconnaisse immédiatement la réception, en transmettant au bureau de l'éducation un reçu double pour chaque somme, suivant la formule donnée pour cette fin; autrement l'octroi suivant sera retenu, jusqu'à ce que les reçus de l'envoi précédent soient transmis, et le surintendant exigera à l'avenir un agent auprès du gouvernement.

Au terme de la loi, les commissaires d'école sont tenus de transmettre à ce bureau le rapport de leurs écoles chaque semestre, c'est-à-dire, pour le premier de juillet et pour le premier de janvier, mais ils le font dans tous les temps de l'année, ce qui est cause d'un grand embarras et d'un surcroît de travail considérable dans ce bureau et dans ceux dont le concours est nécessaire pour obtenir chaque fois l'ordre spécial (warrant) de Son Excellence, le gouverneur-général en conseil, pour faire un octroi, comme, par exemple, le bureau du secrétaire provincial, celui de l'exécutif, celui de l'inspecteur-général et celui du receveur-général. Il est impossible que cinq bureaux du gouvernement, en comptant celui de l'éducation, soient ainsi plus longtemps sujets à être à chaque instant troublés, surchargés d'ouvrage pour le même objet. D'ailleurs, le véritable intérêt de l'éducation demande plus de régularité et d'exactitude dans l'envoi des rapports d'école et des comptes rendus, afin de pouvoir payer les instituteurs au temps convenable. Je prévient donc M. M. les commissaires d'école et secrétaires-trésoriers que, n'étant tenu à faire que deux octrois par année pour le soutien des écoles, j'en ferai cependant quatre, avec le consentement du gouverneur, mais pas plus, c'est-à-dire, lorsque la réception de l'ordre de Son Excellence sur le receveur-général me le permettra, vers la fin de juillet et de septembre, pour le premier semestre, et vers la fin de janvier et de mars pour le second semestre.

Je ne ferai dans aucun cas un octroi pour écoles, à moins d'être muni d'un rapport fait en bonne et due forme, et d'un compte-rendu satisfaisant, et d'un reçu double du dernier envoi séparé, et il doit être entendu que, sur ceux, l'octroi sera envoyé ni plus tôt ni plus tard que la réception de l'ordre de Son Excellence à cet effet, sans qu'il soit besoin d'écrire à ce bureau à ce sujet.

Il fut du temps, et surtout du soir, pour examiner et classer tous ces documents, ainsi que ceux qui sont transmis à l'appui de la demande d'une aide pour la construction de maisons d'école; et, au dehors et au dedans, l'intérêt de l'éducation demande que cet examen ne soit pas à chaque instant interrompu, par une correspondance inutile à la fin, qu'on se propose, en y contraignant le surintendant.

Lorsque ces documents seront définitifs, il sera, comme toujours, écrit immédiatement aux parties intéressées, à leur sujet; mais lorsqu'ils seront corrects et satisfaisants, pour toute réponse, après les avoir transmis, elles doivent s'attendre à l'envoi de l'octroi, et à rien de plus, autrement, ce serait à n'en plus finir, vu qu'il y a plus de 340 municipalités scolaires.

Toutefois, en priant M. M. les commissaires d'école et secrétaires-trésoriers de vouloir prendre ces remarques en bonne part, je ne puis trop leur recommander de rédiger tous leurs documents avec soin, et toujours d'après les instructions et les formules qui leur sont données pour cette fin, à la suite de la circulaire No. 9.

Les autorités locales ne peuvent faire trop d'efforts pour faire entrer régulièrement les contributions pour écoles, et dans le cas où il deviendrait nécessaire de poursuivre à cet effet les contribuables négligents ou mal disposés, il serait généralement mieux, pour mille raisons qu'il serait inutile de détailler ici, de le faire devant la cour de circuit; et si pour quelque informalité, le rôle de cotisation était déclaré nul, les commissaires d'école devront le refaire immédiatement; ils en ont le pouvoir en vertu de l'acte d'amendement.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 17 JUILLET 1849.

ARRIVEE DU NIAGARA.

Le Niagara est arrivé à Halifax jeudi soir. Il nous apprend que l'argent était en abondance en Angleterre, la fleur à 23 chelins et 2 1/2 chelins, le blé à 6 chelins et 7 chelins 4 deniers; les alcalis se vendaient de 26 chelins à 26 1/2 chelins.

Paris était tranquille et les affaires à la bourse étaient considérables; il y avait une tendance à hausser. Dans l'assemblée, au sujet des affaires étrangères, le ministère a déclaré qu'il n'y avait aucun danger de guerre. La nouvelle loi contre les clubs est en force. On se préparait à passer une loi temporaire pour régulariser la presse, en attendant la loi organique à ce sujet. On disait qu'une partie des ministres allait se retirer du ministère.

A Rome, trois bataillons de l'armée française ont réussi à s'établir en dedans des murs extérieurs de Rome; cet événement a eu lieu le 22 au matin.

La Reine d'Angleterre doit visiter sous peu l'Irlande. L'insurrection dans le grand duché de Bade est étouffée. Toute l'armée Russe et Autrichienne était en marche contre la Hongrie. On disait qu'un corps Hongrois avait été battu sur la Waag, tandis que les troupes alliées étaient défaites en Hongrie. Il y a eu en Portugal un changement de Ministère, qu'on dit favorable aux vues libérales. Les Circassiens ont enlevé aux Russes la forteresse de Mami, sur la Mer Noire.

DEUX PROPOSITIONS.

Le numéro de l'Avenir du 12 courant contient deux propositions ou avancées, que nous ne pouvons laisser passer sans silence. Les voici :

1. Dans ces jours de libre discussion, il faut tout étudier, tout analyser, tout juger froidement et impartialement. Il faut chercher la vérité partout où elle se trouve, et puis travailler à faire descendre ses rayons lumineux dans la profondeur des masses populaires. Cette mission est aujourd'hui dévolue aux démocrates du Canada....

Ainsi, s'il faut tout juger, que ferez-vous de la religion? que ferez-vous de l'Eglise? Vous en ferez, MM. de l'Avenir, ce que vous en faites depuis trop longtemps. Vous ferez de la religion l'objet de votre haine; vous ferez de l'Eglise le but de vos attaques en actes et en paroles; vous ferez des prêtres, vous ferez des enseignements de l'Eglise et des coutumes de l'Eglise les moyens de parvenir jusqu'à l'Eglise. Vous injuriez le prêtre, vous insultez les Evêques, vous calomniez le Souverain Pontife, vous prétendez pouvoir juger par vous-mêmes et par conséquent vous passer des enseignements de l'Eglise, vous passer des décisions du Pape et des jugements des conciles. Quand vous oseriez avoir même la juste influence du Prêtre et de l'Evêque, vous tomberiez sur l'Eglise elle-même, et vous efforcerez d'en saper d'avantage les fondements; et quand, dans votre orgueil, vous vous imaginez avoir réussi dans vos efforts, vous criez: A bas l'Eglise; plus de religion. Vous vous serez démasqués; vous ne vous attaquez aux prêtres, aux coutumes de l'Eglise et par fois aux dogmes même de l'Eglise, que pour voler vos desseins et parvenir plus sûrement à vos fins. Mais la Providence est là haut. Le peuple ne vous écouterait pas; il demeurera attaché fidèlement à l'Eglise, et il vous répondra: "Dieu a établi sur la terre un tribunal infailible, qui est l'interprète de la religion. Ce n'est pas à nous à juger en matière de foi, c'est à l'Eglise; ce n'est pas à nous à interpréter les décrets des saints conciles, c'est au successeur de Pierre, d'après les paroles même du Fils de Dieu." Il est donc pitoyable de vous entendre, MM. de l'Avenir, vous ériger, ainsi que les démocrates (!) vos amis, en juges suprêmes, et en instituteurs des masses populaires! Vous jurez à un rôle qui vous fait connaître de plus en plus vos couleurs.

2. "On a tort, grandement tort, de dire en ce pays: "L'Eglise n'a rien à faire avec la démocratie." Voulez-vous, par ces paroles, au lieu de laisser lentement progresser les idées, les tenir dans le statu quo ou les faire rétrograder? Voulez-vous faire croire aux pieux auditeurs de ces discours que l'Eglise ou la religion catholique était antipathique à la démocratie? Mais dans ces projets liberticides, l'on comptait sans les ardents apôtres de cette démocratie, hors laquelle (!) il n'y a de salut ni pour l'Eglise, ni pour le monde, hors de laquelle tout marche à la confusion et à l'anarchie."

Mais, MM. de l'Avenir, en bonne conscience, vous parlez là pour le seul plaisir de parler. Car vous savez, tout aussi bien que nous, que l'Eglise ne s'occupe pas que les gouvernements soient des monarchies, des républiques, des démocraties, etc. Tous les gouvernements lui sont bons, pourvu qu'ils gouvernent selon l'esprit de Dieu. Voilà pourquoi l'Eglise, par exemple en France, a pu se faire au consulat, à l'empire, à la restauration, au gouvernement de Louis-Philippe, et aujourd'hui à la république. Ces gouvernements étaient souvent injustes; mais jamais elle n'a sanctionné l'injustice. Elle a toujours eu vue le bien du peuple, mais pour cela il ne s'en suit pas qu'elle veuille le malheur des rois. Lorsque ceux-ci sont établis dans un pays, elle ne va pas les en faire chasser pour y substituer le régime du peuple. Elle dit aux uns et aux autres: "Lorsque les gouvernements violent ni les lois divines ni les lois de l'Eglise, vous devez les respecter," et elle ajoute que, dans le cas contraire, on ne peut les renverser que si par là on ne cause pas un mal pire que celui qui existe. Il est donc évident que l'Eglise ne s'oppose pas au progrès des idées bonnes; mais elle s'oppose et avec raison à la propagation des mauvais principes, des idées destructives de tout ordre et de toute soumission, parce que, parlant même que plusieurs hommes sont réunis en société, il doit y avoir des lois et de la soumission, et que du moment que vous vous prétendez le droit de les changer à votre gré, tout le monde pourra se croire le même droit et renverser de suite votre propre ouvrage. Ce serait, comme l'on voit, l'anarchie la plus complète. Et pourtant ce sont là des idées qu'on émet tous les jours sans rougir.

Il n'y a donc pas, de la part de l'Eglise, de projets liberticides, comme le disent inconsidérément les écrivains de l'Avenir. Inutile d'ajouter que la prétention, "que hors de la démocratie il n'y pas de salut pour l'Eglise," est une pure impiété et une hérésie de premier ordre.

dre. Tous les catholiques répondent à ces paroles irréligieuses par celles de Jésus-Christ: "Tu es pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle." Entendez-vous, ce n'est pas l'Avenir! vous ne prévaudrez jamais contre l'Eglise.

Nos prévisions commencent à se réaliser. Les prétendus Démocrates Canadiens disaient dernièrement qu'ils croyaient que les Tories de la Ligue veulent sincèrement l'Annexion aux Etats-Unis. Les journaux tories ont de suite, pour le plus grand nombre, annoncé que tel n'est pas le cas; mais au moins ils avaient réussi dans leur projet qui était de duper quelques uns de leurs adversaires, et de les compromettre en les faisant prononcer pour l'Annexion. Les démocrates se disent à part soi qu'on ne les y reprendra plus, mais ils n'en sont pas moins engagés dans une voie qui ne sera pas toute de roses, et dont la fin, selon le Pilot, est bien peu enviable.

Néanmoins une partie d'entre eux veut tenir tête à l'orage. Elle est bien convaincue de la foi punitive de ses adversaires, mais elle veut encore se tromper elle-même, en leur supposant de bons motifs. La bonne âme "compte sur les bons sens des membres de la convention, et espère qu'ils mettront de côté toute idée de folle domination, pour ne chercher que bonheur et justice pour tous nos concitoyens." Du bonheur et de la justice pour nous de la part des Tories! hélas! D'ailleurs attendons les résultats pratiques de la convention; il va en jaillir de la lumière, au moins pour certains prétendus démocrates!

Vendredi, nous n'avons fait que mentionner la mort de l'hon. M. Cavillier; le Pilot nous fournit sur la vie du défunt quelques détails que nous lui empruntons. A sa mort, M. Cavillier était âgé de 70 ans. En 1815, il fut élu membre du Parlement par le comté de Huntingdon, et put ainsi faire apprécier ses talents financiers qui le mirent dans la chambre à la tête des affaires. En 1839, il partit avec l'hon. D. B. Vigor et l'hon. John Neilson pour mettre devant le parlement impérial la pétition de 87,000 habitants du Bas-Canada, qui se plaignaient d'être privés de leurs droits politiques. Il fut interrogé pour un comité de la chambre des communes, et ses réponses furent habiles et indiquèrent un homme qui connaissait les défauts du système de gouvernement alors existant. M. Cavillier continua à représenter Huntingdon jusqu'en 1834, qu'il perdit son siège à cause de ses opinions au sujet des 92 résolutions. En 1841, il fut réélu par le comté de Huntingdon, et nommé premier orateur du premier parlement sans Parti, M. Cavillier ne fut pas réélu au second parlement, parce qu'il n'était pas de la politique suivie par le ministère Lafontaine Baldwin. Depuis ce temps, il resta dans la vie privée, et se consacra tout entier à son commerce qui était un des plus considérables du pays.

La Minerai d'hier ajoute: "M. Cavillier était natif du district de Québec, de St. Augustin, à ce que nous croyons; il fut placé très-jeune dans une maison de commerce où il se distingua bientôt par son aptitude aux affaires, et il fonda très-jeune encore une maison de commerce à Montréal, qui devint par la suite un des plus grands établissements du pays. M. Cavillier servit avec distinction comme capitaine dans la milice incorporée durant la guerre de 1812. Il fut attaqué de la maladie qui le conduisit subitement au tombeau dans la matinée de mardi. Après avoir déjeuné avec appetit il se rendit à son bureau comme d'habitude, où il fut bientôt atteint de vomissements. Conduit à sa demeure au Côteau Baron, il reçut les soins du médecin et tous les secours de la religion. Il expira vers 8 heures du soir, entouré de sa famille éplorée, son épouse, ses filles et son gendre A. M. Delisle Esq. Les deux fils servaient alors absents, l'un d'eux est en Angleterre et l'autre était alors dans le Haut-Canada. Ses restes mortels ont été déposés dans les voûtes de l'église paroissiale. Un service solennel sera chanté mercredi à 8 heures du matin.

On a eu l'obligeance de nous passer la médaille de M. Chiniqy, avant de la lui présenter. C'est un travail magnifique, qui sort des ateliers de M. Boivin, respectable et habile orfèvre de cette ville. La médaille est en or et pèse environ 2 1/2 onces. D'un côté, on lit: "A. R. P. Chiniqy, Apôtre de la Tempérance; Hommage à ses vertus, à son zèle et à son patriotisme; Montréal, mai 1849." Le tout est bien disposé, et entouré d'une guirlande d'un bien beau fini. De l'autre côté, se trouve l'inscription suivante: "Souvenir de la tempérance." Cette inscription se trouve entre deux branches d'érable, à l'extrémité inférieure desquelles est un gentil petit Castor, et dont les deux autres extrémités se joignent par deux mains pressées l'une dans l'autre. En dehors de ces branches d'érable, se trouve une guirlande semblable à celle de l'autre face de la médaille, qui elle-même est surmontée d'une croix papibelle, avec charnière et anneau. La croix représente l'instrument principal dont se sert M. Chiniqy dans sa croisade contre l'intempérance; elle ne pouvait donc être ornée sur cette médaille. Mais aussi au pied de la croix on a eu soin de mettre deux mains serrées l'une dans l'autre, afin sans doute de montrer qu'au pied de la croix les haines disparaissent et que l'on y est tous frères et égaux.

Cette médaille a été présentée dimanche après midi. Une foule qui n'était pas moindre, disent les bons juges, de 6 à 7,000 personnes, s'était rendue à Longueuil tant de la ville que des paroisses environnantes, pour assister à la présentation de ce souvenir de tempérance, accordé à M. Chiniqy par ses concitoyens reconnaissants. Les pompiers Canadiens et la société St. Jean Baptiste de St. Pierre accompagnèrent la société de tempérance par les mains de laquelle les citoyens de Montréal ont voulu faire passer leur témoignage de gratitude. M. le juge Montet a été en cette occasion l'organe de la société, et s'est exprimé en termes forts convenables, aux quels M. Chiniqy a répondu au milieu d'applaudissements unanimes. C'était pour l'apôtre de la tempérance un bien beau jour, qu'il méritait aussi depuis bien longtemps.

Le rédacteur de l'Echo des Campagnes, dans sa feuille du 12, dit ce qui suit:

"Nous prions notre confrère des Melanges Religieux de vouloir bien nier ou reconnaître les lignes suivantes que nous extrayons de l'Avenir: "On nous informe que Dimanche dernier, M. Mignault, curé de Chambly, fit en chaire quelques remarques sur la conduite de ceux qui ont hissé le drapeau américain sur le fort

Chambly. M. Mignault dit entre autres choses, que ceux qui avaient commis cette action méritaient d'être pendus à la place même du drapeau."

A cela, nous répondons qu'il y a un milieu entre nier et reconnaître que M. Mignault ait dit telles ou telles paroles, à propos du drapeau américain arboré à Chambly, le 4 juillet; c'est l'ignorance du fait au sujet duquel M. le rédacteur de l'Echo veut des éclaircissements, et que nous ne connaissons que par l'avancé de l'Avenir. D'un autre côté, quand même M. Mignault eût dit de semblables paroles en chaire, nous ne voyons pas pourquoi, comme rédacteur des Melanges, nous devrions intervenir dans cette affaire, et sur quoi on peut se fonder pour nous demander de nier ou de reconnaître ces paroles.

Rien de plus risible que de voir l'Avenir se dire autorisé à parler au nom des révérends pères Jésuites. C'est pourtant ce qu'il donne à entendre et dit formellement samedi, quand il nous apprend qu'il est "autorisé de (!) contredire" un avancé portant "qu'un père Jésuite devait entreprendre dans les Melanges Religieux la tâche qu'abandonnait M. Chiniqy." Nous ne sommes guère portés à croire que les RR. PP. Jésuites aient choisi l'Avenir pour leur organe; s'ils ont fait quelque chose, ça aura été de nier par une note l'avancé en question, et voilà tout. Mais l'Avenir a une démanigaison toute particulière de se donner, à l'heure qu'il est, des allures d'organe du clergé; ce qui est infiniment ridicule, pour ne rien dire de plus.

Vendredi soir, après une journée de chaleur étouffante, nous avons eu à Montréal un orage très fort, accompagné de vent, d'éclairs et de tonnerre. Le même orage, à ce qu'il paraît, s'est étendu sur tout le pays. Car les journaux de Toronto et de Québec font mention du même fait. Depuis ce temps, la température est restée froide, et hier à midi il est tombé un peu de pluie jusque vers cinq heures. Ce changement subit de température n'a pas peu contribué à augmenter la maladie, à laquelle plusieurs personnes ont encore succombé, comme on le voit sous le titre "Décès." Nos concitoyens de Québec surtout y jouent un rôle remarquable et bien peu enviable. Néanmoins nous aimons à croire que le temps plus frais que nous avons à présent contribué à diminuer les ravages de la maladie dont la peur est un fort auxiliaire.

Le bureau local de santé a publié un rapport indiquant le nombre de décès à Montréal durant la dernière semaine; il apprend que les morts ont été de 129 dont 47 du choléra. Ce dernier chiffre, comme l'on voit, n'est pas bien alarmant, et nous sommes certain qu'avec des précautions les citoyens de cette ville peuvent se préserver facilement des atteintes de la maladie. Hier, il est mort environ 35 personnes du choléra; aujourd'hui le ciel est couvert, et le temps est brumeux et humide.

Le Tablet de Londres nous apprend que le frère Macaire, de l'Abbaye du Mont Millerau en Irlande, vient de passer de nouveau en Amérique avec l'abbé du monastère, pour fonder dans le nouveau monde une maison de leur ordre. Tout est bien jusque là. Mais il paraît que le frère Macaire vient de faire publier à Liverpool un ouvrage intitulé: "remarques sur l'émigration au Canada, et au Wisconsin et à l'Iowa dans les E. U., adressées à de futurs émigrants." Or, on trouve dans ce livre différentes choses fort étonnantes. Le frère se réjouit de voir l'Eglise catholique respectée de plus en plus, non seulement par les protestants, mais encore par cette grande partie du peuple américain qui n'appartient à aucune secte de chrétiens." Le frère ajoute qu'il a pris un grand intérêt à voir des enfants protestants fréquenter les écoles catholiques et des enfants catholiques aller aux écoles des protestants; selon lui, cela est parfaitement dans l'ordre. Le Tablet se contente d'indiquer ces étranges; mais le Catholic de Pittsburg dit que ça montre combien il est dangereux pour un corps religieux de laisser de ses membres aller longtemps dans le monde. Le frère Macaire, dit encore le même journal, devrait faire une retraite de trois mois, et après cela, se conformer strictement à la règle du silence."

Les frères de la doctrine chrétienne de cette ville ont commencé hier leurs examens généraux, qui se continuent encore aujourd'hui et demain. La distribution des prix ne doit avoir lieu que le 26 du courant. Nous n'avons pu encore assister à ces exercices scolaires, mais on nous dit qu'hier les Elèves ont répondu avec assurance et de manière à faire honneur à leurs respectables et habiles instituteurs.

M. James Moir Ferres annonce, dans la Gazette de Montréal qu'il décline (!) l'honneur d'être délégué à la convention. Quelle abnégation!

Samedi soir, entre 11 heures et minuit, la cloche d'alarme, a annoncé un incendie. Le feu s'était déclaré dans les écuries et hangars de la maison qu'occupait devant l'hon. F. Hincks. Ces batisses furent consumées ainsi que la maison qui portait le nom de "Beaver Hall." Nous ne savons si ces bâtiments étaient assurés. Il paraît que c'est là le fait d'un incendiaire; il n'a pas encore pu être saisi.

Hier matin, les coroners de cette ville ont tenu une enquête sur le corps d'un nommé Timothy Cloonan, jeune homme de 17 ans, tué d'un coup de fusil, dans la journée de samedi. Le verdict du jury a été: "meurtre prémédité." Cloonan était catholique, et l'on suppose qu'il a été tué pour cela par un orangiste. Dans l'après-midi, la police a arrêté un nommé Thomas Flemming, orangiste, qui est soupçonné être l'auteur de ce crime.

"Les chefs tories, dit le Pilot, ont préparé une variété de routes, mais toutes ces routes mènent presque à la même prison. Elles devaient toutes aboutir au large sentier de la constitution Britannique; et nous nous hasardons à dire que les voyageurs sur chacune d'elles iront aboutir à un abîme."

Sir Allan MacNab vient de perdre sa place de président de la compagnie du grand chemin de fer de l'Ouest! C'est un M. Harris qui lui succède! Le Globe dit que c'est déjà bien; mais qu'il ne serait pas mal de nettoyer d'avantage les rangs de la compagnie.

Vendredi à la cour des sessions de quartiers, M. T. MacGrath a été trouvé coupable d'assaut contre M. Wilson, et condamné à payer \$50 d'amende.

En vertu de la 20e clause de cet acte, amendé la 9e Vic., ch. 27, les instituteurs, sujets d'ailleurs aux dispositions de la 50e clause de ce dernier, avec les exceptions y mentionnées, seront tenus de subir l'examen voulu par la loi, et d'être munis chacun d'un brevet de qualification, pour le premier de juillet, 1852. L'intérêt de l'éducation, l'intérêt propre des instituteurs demande qu'ils se mettent en état de subir bientôt cet examen, d'une manière honorable pour eux et rassurante pour les amis de l'éducation, avant l'époque où la chose sera impérative pour eux. Dans la vue de les faciliter dans leurs études préparatoires et dans leur examen subséquent, je terminerai cette circulaire par une série de questions auxquelles ils doivent se préparer à répondre de manière à satisfaire MM. les examinateurs sur les différentes branches d'instruction dont la connaissance raisonnée et pratique est requise par la 50e clause de la 9e. Vic., ch. 27. Ces questions sont adoptées par le bureau d'examineurs catholiques pour le district de Montréal, et j'espère qu'elles le seront pareillement par les membres des autres bureaux d'examineurs, auxquels je ne puis trop recommander de vouloir inspirer aux instituteurs de mettre de l'intérêt, du zèle et de l'uniformité autant que possible dans l'enseignement.

Mais avant de terminer, il me reste à donner un conseil essentiel à MM. les instituteurs, et je le fais avec amitié et sollicitude, dans leur intérêt personnel et dans celui de l'éducation; c'est d'éviter soigneusement toute espèce de polémique et de conflit fâcheux, en ne s'immisçant pas dans les affaires de famille, et de rester absolument étrangers aux partis politiques, qui s'agitent et s'opposent réciproquement; car tout cela est contre l'éducation.

Le père de famille qui appartient au parti opposé à celui annuel l'instituteur s'est allié, ou n'enverra pas ses enfants à son école, ou les lui enverra inbus de tout ce qu'ils entendent dire de mal et de malveillant, et, prévenus et préjugés contre lui, ils ne feront, en conséquence, que peu ou même aucun progrès à son école. Ils s'y perdront en perdant leur temps et l'habitude du travail, et hâteront si, en ce faisant, ils ne sont pas, pour leurs condisciples, la cause d'un désordre d'une scandaleuse nature. La mission de l'instituteur est de former des sujets pour la patrie, et non des partisans pour ses amis.

N. B.—Au nombre de plusieurs formules que j'ai ajoutées à celle qui accompagnait ma circulaire No 9, il s'en trouve une de l'engagement par écrit que les instituteurs devront faire avec les commissaires d'école sous le contrôle desquels ils tiendront leurs écoles respectivement. Je dois recommander de la suivre de part et d'autre exactement, et d'y spécifier le nombre de mois pendant lesquels l'instituteur s'engage de tenir école aux conditions d'ailleurs mentionnées dans l'engagement, afin d'éviter à l'avenir les mille difficultés résultant du défaut de formalité ou d'explication suffisante, qui par le passé a trop souvent caractérisé les engagements entre les instituteurs et les commissaires d'école.

Les huit mois d'école exigés par la loi, sont une des conditions moindres à laquelle les commissaires d'école, en se conformant aux autres, suivant la 27e clause, peuvent prétendre à leur part alléguée de l'octroi législatif pour les écoles. Cette condition, donc, regarde les commissaires d'école, et la loi, en exigeant d'eux le moins ne leur défend pas le plus qu'elle fasse à leur discrétion, mais dont, dans l'intérêt de l'éducation, ils doivent toujours tâcher de tirer le meilleur parti. En effet, si les commissaires d'école se contentaient de n'exiger que le minimum de la période d'instruction fixée par la loi, les écoles seraient fermées pendant un tiers de l'année, ce qui mettrait les enfants dans le cas d'oublier nécessairement, en grande partie, ce qu'ils auraient eu peine à apprendre pendant seulement huit mois d'école. Les commissaires d'école doivent donc exiger dans tous les cas plus qu'huit mois d'école. L'année scolaire peut être de onze mois d'école tout aussi bien que de huit mois.

Il me reste à faire observer à MM. les instituteurs, 1o. Que, à l'instar de ce qui se pratique à l'égard des engagés, les huit mois de calendrier mentionnés dans la 27e clause de l'acte 9 Vic., ch. 27, doivent être chacun de 26 jours d'école; 2o. que toute question ou contestation relative au paiement du montant spécifié dans l'engagement fait entre les commissaires d'école et un instituteur, comme prix de ses services pendant la période d'instruction y mentionnée, est du ressort de la loi commune; 3o. que le surintendant de l'éducation, en vertu de la dernière partie de la 33e clause du dit acte, n'a le droit d'intervenir dans les difficultés qui s'élèvent entre les commissaires d'école et les instituteurs, que suivant le vrai sens de l'article de la 21e clause du même acte, c'est-à-dire, seulement dans le cas où la destitution d'un instituteur n'aurait pas pour base au moins l'une des quatre raisons y mentionnées; 4o. qu'un instituteur que les commissaires d'école jugent à propos de ne plus continuer dans leur emploi comme tel, lorsque le temps pour lequel il est engagé est expiré, n'a pas, au terme de la loi, raison de se considérer comme destitué, mais que dans ce cas, les commissaires d'école devraient le prévenir de leur détermination au moins trois mois d'avance, surtout si l'instituteur est un père de famille, afin de lui donner le temps de se pourvoir ailleurs.

MM. les commissaires d'école, dans l'intérêt bien entendu de l'éducation, ne peuvent trop faire pour traiter les instituteurs toujours avec ces égards, avec cette justice et avec cette charité qui caractérisent une bonne administration.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très-humble et obéissant serviteur, (Signé) J. B. MELLEUR, S. E.

UNE DÉCOUVERTE.

M. L'ÉDITEUR, La semaine dernière, un cultivateur de la paroisse St. Polycarpe creusait un puits près de sa maison. Parvenu à une profondeur de treize pieds, il s'aperçut que l'instrument dont il se servait, donnait sur un objet solide qui prêtait de la résistance. En ayant écarté la terre avec soin, il fut fort surpris d'apercevoir des ossements qui couvraient en longueur un espace d'environ quatre pieds. Ces ossements, qui ont été recueillis aussitôt, ont été visités depuis par plus de deux cents personnes, et cependant aucune n'a pu se prononcer d'une manière plausible ou satisfaisante sur l'espèce de cet animal peut-être anté-diluvien. Au premier aspect, on est tenté de le placer dans la classe des cétacés, mais en l'examinant avec un peu plus d'attention, on distingue des côtes parfaitement solides, et comme on assure, avoir aussi trouvé de petites touffes de poil, on se sent alors porté à le classer parmi les quadrupèdes; mais, singulièrement, on n'y découvre point les os des jambes. Aux naturalistes à se prononcer. M.

Les Ligneurs viennent encore d'éprouver un échec dans le comté de Missisquoi où ils n'ont pu réunir que trente personnes, pour y former une branche (!) de la Ligue. Ça va mal.

Nous voyons par la Gazette Officielle de samedi que Joseph François De Blois, éc., avocat de Gaspé, y est nommé juge en remplacement de feu M. E. H. Bowen. Nous croyons que c'est là une bien bonne nomination, dont personne n'aura à se plaindre.

M. Louis Gaspard Fortin est nommé arpenteur pour le Bas-Canada.

Au 13 courant, il avait été émis pour \$115,347 en bons provinciaux; il en était rentré pour \$286,462, il y en avait encore en circulation pour \$128,885.

Mgr. l'Archevêque de Québec vient de dispenser pour le présent les fidèles de son diocèse de l'obligation de faire maigre le vendredi.

Nous voyons par le Globe de Toronto que les Orangistes du Home District se sont rassemblés le 12 juillet, ont beaucoup crié et brailé, et ont beaucoup patronisé les alberges. Il ajoute que leurs anciens ennemis, les catholiques-Romains, ont en cette occasion bien soutenu leur réputation méritée de bons citoyens.

L'Ami de la Religion et de la Patrie de Québec annonce, vendredi qu'il cesse de paraître, parce que le propriétaire laisse la ville en conséquence de la maladie.

Le 12 juillet, il y a eu à Hamilton, à Ste. Catharines, etc., des rixes au sujet de processions orangistes. On disait qu'une personne avait été tuée à Ste. Catharines.

Le Patriot de Toronto et le Spectator de Hamilton ont deux journaux torés, se déclarent contre l'union. Et les dupes?

Le conseil municipal de la ville de Hamilton vient de passer un règlement pour prohiber les cirques.

Une dépêche télégraphique de Ste. Catharines rapporte que, dans l'émeute qui y a eu lieu le 12, 3 personnes ont perdu la vie et 5 ont été blessées.

Durant la semaine finissant au 14 courant, il est mort à Toronto 10 personnes du choléra.

L'hon. Francis Hincks a été invité et était présent à la dernière grande réception de S. M. la Reine.

Les nouvelles de Terrebonne portent que la pêche y est très bonne.

Au Collège de Maynooth, Irlande, il y a maintenant 19 supérieurs et professeurs, et 515 étudiants.

Nous sommes obligé de remettre à vendredi la notice nécrologique sur M. Mercier et plusieurs autres articles, à la malade de deux de nos imprimeurs, des services desquels nous nous trouvons privé pour le moment.

LES FÊTES ET LES CEREMONIES RELIGIEUSES.

(Suite et fin.)

3° Les fêtes religieuses intéressent au plus haut degré le bonheur de l'homme. Cette proposition est évidente pour quiconque n'a pas l'âme blâcée par le matérialisme moderne. L'homme est un roi déchu qui se console par l'espoir de recouvrer son trône. Or, la belle et poétique succession des fêtes religieuses nourrit sans cesse cet espoir, puisqu'elle rappelle et consacre le souvenir de ce que le Dieu incarné a fait pour réhabiliter l'homme. Puis, toutes ces fêtes se terminent par la fête du ciel, la Toussaint.—Répandues parmi nos journées de travail, comme des repos, comme des oasis dans le désert, elles nous conduisent jusqu'au portique resplendissant de la Cité céleste; et, quand nous avons contemplant la gloire, la félicité, les extases sans fin de Dieu, nous essayons nos larmes et nous reconnaissons avec un courage nouveau le pèlerinage de la vie. Nous le disons donc, bien sûr de trouver de la sympathie dans tous les cœurs où il demeure quelque reste de chaleur chrétienne, nos fêtes constituent un des principes de bonheur le plus pur, le plus en harmonie avec les instincts et les besoins de notre cœur. Otez ces fêtes, et tout devient insipide, ennuyeux, monotone dans la succession des jours et des saisons. Or, la monotonie "me le cœur de l'homme, dit un écrivain religieux; il lui fait la variété pour vivre. Il lui fait tout à tour le sentiment de l'espérance, de la foi, de la sainte tristesse, de la joie, de l'allégresse et de l'amour, quelques sourires et beaucoup de larmes." Tous ces besoins sont satisfaits par nos fêtes religieuses. Il n'est pas une seule fibre dans le cœur qu'elles ne remuent. "Mieux!" continue le même écrivain, "malheur à ceux pour qui ces harmonies ne sont que comme si elles n'étaient pas! Cette insensibilité, cette paralysie spirituelle est plus qu'un malheur, c'est une punition; c'est la punition de ceux qui... ont mérité de ne plus connaître la vie que par des sensations grossières."

Certes, il n'est pas difficile de fuir comprendre à nos religieuses classes d'hommes de travail toute l'horreur avec laquelle elles doivent accueillir l'inhumaine mesure des jours de repos que l'Eglise leur accorde, comme une bonne Mère. Car, elles ne profiteraient pas de l'abolition de ces moments de délassement. Avenant cette abolition, les classes aisées redraient leur salaire et seraient en sorte qu'ils ne dépassent guère ce qui est nécessaire à la vie. La vérité de cette observation est palpable par le sort des hommes de travail, en Europe. Si l'incrédulité en France, par exemple, avait annihilé le bien-être matériel des classes pauvres, en abolissant les fêtes, comment expliquerait-on cet agitations continuelles au sein de ces mêmes classes. Si elles se ruent sur les richesses et sur le pain, c'est qu'elles n'ont ni richesses ni pain; c'est qu'elles sont pauvres, en dépit de l'abolition des fêtes.—D'ailleurs, on n'a pas fait ce qu'il faut pour le bonheur du peuple, quand on lui a donné du pain; il faut de plus lui procurer le moyen de le manger avec joie, comme l'a dit Jean-Jacques Rousseau; et ce philosophe en conclut que la maxime de ceux qui veulent ôter au peuple ses fêtes, comme autant de distractions

qui le détournent de son travail, est une maxime barbare. —Maintenant, philanthropes, ne semble-t-il pas à vos cœurs compatissants que le véritable abus de nos sociétés modernes consiste, non dans le repos que l'Eglise accorde à ses enfants, mais dans la dureté de ceux qui ne payent pas assez cher leur travail et leurs sueurs?—Enfin en dépit des théories contre le repos du peuple, écrites par des individus qui ne se reposent pendant la majeure partie de leur existence, il faudra toujours des fêtes au peuple; l'expérience le démontre. Seulement, si on ôte au peuple ses fêtes religieuses, il ira en demander à la débauche. Les théâtres, les tavernes où il ira se dégrader et s'abrutir, remplaceront le temple. Des établissements postulentiels surgiront, les lieux infâmes se multiplieront; il ira s'ensevelir un argent gagné par d'incessantes fatigues. Voyez, dit l'écrivain que j'ai déjà cité, comme dans les sociétés corrompues, où on ne sanctifie plus les fêtes, "les salles de spectacles, les cafés, les écoles du vice surabondent; comme les danses voluptueuses des théâtres, les vociférations de la lubricité," ont remplacé les cantiques et les cérémonies religieuses."—C'est à propos de bien-être matériel, d'économie et de richesse que l'on suggère l'abolition des fêtes, dans notre jeune Canada, dont l'heureuse population est si avide encore d'impressions religieuses et généralement si étrangère à l'influence des miasmes impostés du philosophisme impie. Il fallait bien un prétexte pour attaquer des institutions aussi chéries des cœurs, qu'elles ont des bases solides dans les esprits. Mais, on est étonné, humilié même de voir le correspondant d'un certain Journal s'adresser à ses lecteurs à propos de leurs fêtes religieuses comme quelques disciples égarés, s'adressèrent à cette femme qui répandait un parfum sur la tête du Sauveur: "Ut quid perditio hæc? Pourquoi cette perte de temps?—Que ne travaillez-vous continuellement pour amasser de l'argent? Voyez donc les protestants, comme ils sont sans cesse à l'œuvre. N'êtes-vous jaloux de voir qu'ils prennent le moyen d'avoir plus que vous de quoi boire et manger? Quel christianisme, bon Dieu, dans un tel langage!—Aussi, nous ne doutons pas que les lecteurs feront des suggestions du correspondant tout le cas qu'elles méritent.—Il veut faire de l'économie ce correspondant: Eh! bien, nous lui dirons: au lieu de vouloir détruire l'esprit religieux du peuple, engagez-le donc plutôt à le nourrir et à le fortifier. Car, voyez les conséquences de cet esprit religieux sur le peuple Canadien: voyez les sommes énormes qu'il lui a apprises à économiser, par l'abstinence de boissons échauffantes!—Enfin, si ce correspondant est animé d'un zèle si brûlant pour prêcher l'économie, nous lui dirons: Oh! monsieur, un champ bien vaste s'offre à votre ardeur d'apôtre. D'après un rapport impartial, rédigé par un Comité protestant de cette ville, l'énorme somme de \$30,000!!! se dépense annuellement, à Montréal, pour l'entretien des prostituées. Contribuez pour votre part à combler ce gouffre ou s'engloutissent tant de richesses, et quand vous aurez connu la substance de combien de familles y est absorbée, vous ne regretterez plus le temps que le bon peuple passe dans des fêtes et des cérémonies religieuses propres à le préserver de débauches si dispendieuses. Et, en même temps, vos efforts dans ce genre d'apostolat ne trahiront aucune rancune anti-religieuse et ne me réveilleront aucune susceptibilité.

UN FILS DE L'EGLISE.

BAPTÊME DE M. POLK.

Nous tirons ce qui suit d'un correspondant d'un journal de cette ville; elle est datée de Nashville Tenn. Nous aurions désiré que l'ex-président dans sa tendre attention sur les affaires de son âme, n'eût pas rencontré des docteurs spirituels si insoucians et si ignorants et aussi qu'après avoir reçu le sacrement de baptême, comme nous espérons qu'il l'a reçu avec foi et sincérité, son corps n'eût point été livré aux profanes moneries de la franc-maçonnerie.—M. Polk envoya chercher le Dr. Edgar, ministre, sept jours avant sa mort, désirant recevoir le baptême de sa main; il lui dit avec émotion: Monsieur, si j'étais soupçonné il y a vingt ans que j'arriverais à mon lit de mort sans préparation, cela m'aurait rendu malheureux; cependant voilà que je vais mourir et je n'ai fait encore aucune préparation. Je n'ai pas même été baptisé. Dites-moi, monsieur, y a-t-il encore quelques espérances pour un homme dans une telle situation?

M. Polk fit remarquer qu'il avait été empêché de recevoir le baptême dans son enfance par quelques circonstances: que depuis il avait eu dessein de se faire baptiser, mais que pendant son administration, les travaux et les embarras de sa charge ne lui avaient pas laissé le temps pour faire les préparations solennelles requises pour une telle action; après une telle négligence il craignait qu'il ne fut trop tard. Cette conversation fatiguant trop M. Polk, il fut proposé d'attendre au lendemain pour le baptiser. Pendant cet interval l'ex-président se souvint qu'étant gouverneur et demeurant ici, il avait continué d'avoir des conférences avec M. McFerran, savant et populaire ministre de ce lieu, qui était son grand ami et chaud partisan politique, et qu'il lui avait promis, que s'il embrassait le christianisme ce serait lui, M. McFerran, qui le baptiserait. Il envoya alors avertir M. Edgar, pour lui faire connaître sa promesse et son intention de se faire baptiser par son ami le ministre méthodiste. Le même jour la vénérable Madame Polk mère de l'ex-président arriva de sa résidence de quarante milles; elle était accompagnée de son ministre espérant que son honorable fils recevrait le baptême de ce pasteur presbytérien ainsi qu'elle-même; mais l'ex-président lui prenant la main lui dit d'une voix mourante: "Ma mère je ne vous ai jamais déobéi, mais maintenant, il faut que vous vous rendiez aux vœux de votre fils, je dois être baptisé par M. McFerran." Sa mère hésita point à donner son consentement, et en présence de M. Edgar et de M. Mack de Columbia, l'ex-président reçut le bienfait du baptême des mains de M. McFerran. Freeman's Journal.

FAITS DIVERS.

CAVAGNAC A L'ASSEMBLÉE.—M. Pierre Leroux fit un appel général, mais malheureusement inopportune, aux sentiments de concorde et d'indulgence. Il imputa à l'état de siège du mois de juin les malheurs actuels, et dit que le général Cavaignac était tombé sous ses propres terreurs. Ces paroles inspirèrent un magnifique mouvement d'éloquence au général Cavaignac: "Non, non, c'est-à-dire, ne dites pas que je suis tombé du pouvoir; j'en suis descendu. Le suffrage universel ne dégrade personne, l'ordonne, et un bon citoyen ne se sent jamais dégradé en obéissant." Ce cri d'un noble et légitime orgueil a été accueilli par une acclamation de sympathie sur tous les bancs, en faveur du général qui avait dit que son épée et

son sang appartenaient à la cause de l'ordre. "Je ne suis point de ceux qui ont fondé la République, a-t-il ajouté, mais je la sers avec dévouement, et je prends ici l'engagement solennel de ne jamais servir d'autre gouvernement." Vous avez parlé de terreur; le seul sentiment que vous m'avez jamais inspiré, c'est celui d'une profonde douleur; car si jamais la République périt et succombe, ce sera sous le poids de vos exagérations et de vos fureurs!" Eloquent vérité qui a été couverte de nouveaux applaudissements.

PRÊRES PUBLIQUES.—Vous savez que le choléra a pris chez nous des proportions inattendues et lamentables. Depuis le commencement du mois jusqu'au 10, il a marché dans une voie de sinistre progrès; ce jour-là le nombre de décès cholériques s'est élevé à 672. Le mouvement rétrograde a commencé le lendemain, et a continué sans interruption; les décès quotidiens sont tombés au-dessous de 200. Vers l'époque que je signale, un changement de température subit succédant à d'insupportables chaleurs, a fait espérer et déterminer peut-être le revirement salutaire dont nous avons été témoins. Au même moment l'autorité ecclésiastique ouvrait une neuvaine solennelle au tombeau de Ste. Geneviève. Quelle part ont pu avoir les prières à l'amélioration de la santé publique, Dieu seul en a le secret. Mais je dois signaler cette pieuse mesure pour faire remarquer surtout qu'elle a été accueillie par une partie de la population qu'on appelle particulièrement "le peuple," avec des témoignages de respect et de confiance, tout à fait consolants. Corr. par. du J. Québec.

LE MINISTÈRE FRANÇAIS EN ACCUSATION.—M. Daru est venu lire le rapport par lequel la commission nommée par l'Assemblée concluant, à l'unanimité, au rejet de la mise en accusation. Pour retarder sa défaite, la montagne s'avise alors de demander la communication et l'impression de toutes les pièces et dépêches relatives aux affaires de l'Italie, sous prétexte qu'elle n'est pas assez éclairée. "Comment, s'écrie M. Thiers s'emparant de la tribune, hier vous étiez assez convaincus pour provoquer l'insurrection, pour mettre le ministère en accusation, pour faire couler des torrents de sang, et aujourd'hui vous n'êtes pas assez éclairés, vous demandez des papiers?" Cette apostrophe brûlante, pleine de logique, de vivacité et d'ironie, excipera M. Ledru Rollin, qui s'agitait sur son banc. M. Thiers ayant terminé son improvisation, en disant que la question était partout entre l'ordre et la démagogie: "Monsieur Thiers, lui répond le tribun montagnard avec une éloquence furibonde, cette parole n'est pas de vous, elle est empruntée au manifeste de l'empereur de Russie.—Et les vôtres, riposta M. Thiers, sont celles des insurgés de juin." Cette sorte de combat singulier dans lequel le Danton de la gauche et le Barnave de la droite se sont pris corps à corps, après s'être débattus de loin à la façon des héros d'Homère, a été suivie d'un effroyable tumulte, dans lequel chacun applaudissait son champion et vociférait contre son adversaire. Enfin la chambre a été aux voix sur les conclusions de la commission; la montagne s'est levée, pour ne pas sanctionner sa défaite trop certaine, et 377 voix contre 3 ont rejeté l'acte de mise en accusation.

UN POLONAIS.—On lit dans la Presse: "M. Microslawski qui était depuis quelque temps à Paris, vient de partir pour le Palatinat, où les insurgés allemands l'ont appelé pour les commander en chef et pour organiser leurs moyens de défense. M. Microslawski était le principal chef de l'insurrection du grand-duché de Posen en 1847. Il fut fait prisonnier par les troupes prussiennes et condamné à mort. Il alla être exécuté, lorsqu'éclatèrent les troubles de Berlin, en mars 1848. Le peuple de Berlin alla le délivrer, le porter en triomphe, et lorsque le cortège passa devant le palais du roi, il obligea Frédéric-Guillaume IV à descendre sur les marches du perron pour saluer le réfugié polonais. M. Microslawski se rendit ensuite en Sicile pour organiser la défense de l'île contre les troupes napolitaines, et il ne revint à Paris qu'après la prise défilée des troupes de Catane par le roi de Naples."

ARMÉES D'AUTRICHE, DE PRUSSE ET DE FRANCE.—L'armée autrichienne, en temps de paix, se compose de 391,023 hommes, divisés comme suit: officiers, 728; soldats de la garde impériale, 666; infanterie, 314,912; cavalerie 18,342; artillerie, 25,675. En temps de guerre, l'Autriche peut facilement amener 500,000 hommes.—L'effectif de l'armée prussienne en temps de paix, est de 259,561 hommes, divisés de la manière suivante: garde royale, 11,202; troupe de ligne, 61,584; cavalerie de la garde royale, 3,764; cavalerie de la ligne, 19,380; artillerie, 15,651; ingénieurs, 2,544; landwehr du premier ban, 81,048; landwehr du second ban, 62,608. Sur le pied de guerre, l'armée de Prusse compte 335,000 hommes.—L'armée française, lorsque l'Europe est tranquille, ne se compose pas moins de 300,143 hommes classés par armes et autrement de la manière suivante: officiers, 3,658; infanterie, 173,886; cavalerie, 52,860; artillerie, 26,500; ingénieurs, 5,890; gendarmes, 19,500; vétérans, 4,900; garde à la solde de certaines administrations, 2,900; corps d'indigènes en Afrique, 6,380; cavalerie d'Afrique, 3,675. Il y a maintenant la garde nationale qui est admirablement disciplinée et propre au service. Les ressources militaires de la France sont immenses; cette puissance comprise presque autant de soldats que de citoyens, et elle pourrait encore, comme elle l'a déjà fait, lutter contre l'Europe entière.

MORT DE CHARLES-ALBERT.—L'ex-roi de Sardaigne n'a pas survécu longtemps à son abdication. Atteint presque à son arrivée en Portugal d'une indisposition considérée d'abord comme légère, il a succombé presque subitement le 9 juin au matin. Ce malheureux prince, dit un journal, n'a pu survivre, non à la perte de sa couronne, car il mettait son salut au-dessus des grandeurs, mais à la chute de l'indépendance de l'Italie. Résolu de caractère, pieux de bonne foi, Italien dans l'âme, il a pu fuir, mais il a toujours cru obéir à un devoir. Sobre jusqu'à l'ascétisme, il ne vivait que de pain et de légumes et ne buvait que de l'eau. Levé chaque jour avec l'aurore, il se fatiguait dans le soin des affaires les plus minutieuses; sa vie était composée de prières et de travail. Libéral en 1821, il revint en 1836 aux principes de sa jeunesse: il donna une Constitution à ses sujets, non-seulement par amour pour eux, mais par haine contre l'Autriche.

SUISSE.—La diète fédérale suisse avait aboli, pour l'avenir, les capitulations militaires. Le grand conseil du canton de Berne, amolé à s'occuper de cette question en ce qui concerne ce canton en particulier, a décidé, dans sa séance du 1er juin que la capitulation conclue avec le royaume de Naples est incompatible avec l'honneur et la dignité de la Suisse; qu'en conséquence, les ordonnances pour le service de Naples, qui avaient été suspendues depuis le 5 juin 1848, ne pourront plus recommencer, et que le conseil exécutif devra faire les démarches nécessaires pour la résiliation de la capitulation.

(N.º 29.)
Lettre imprimée de la Caroline du Nord.
Fayetteville, Caroline du Nord, 2 mars 1847.
Dr. Seth W. Fowler.—Cher monsieur:—Depuis deux ans j'ai été plus ou moins tourmenté par la toux. L'année dernière, j'eus une grande douleur dans le côté gauche, accompagnée d'un bien mauvais rhume et d'un vomissement d'une pinte ou plus de sang. Depuis je transpirais beaucoup durant la nuit, ce qui m'engagea de m'adresser à un médecin; mais je n'en reçus aucun soulagement de longue durée. Je me procurai alors une bouteille du Baume de Caris sauvages de Wistar, qui parut avoir l'effet qui j'en attendais. Je continuai d'en user, et mon appétit, qui avait été bien faible, me revint, et avec lui je recouvrai mes forces. Après en avoir pris quatre bouteilles, je fus parfaitement guéri, et me suis bien porté depuis.
David R. Bell.
L'Éditeur du North Carolinian est toujours fortement opposé à des médecines de charlatans, mais croyant que le Baume de Caris Sauvages de Wistar ne doit pas y être classé, rend avec joie témoignage en faveur de la vérité du certificat de M. Bell, en ce qui regarde l'efficacité du Baume.
Le vrai Baume porte sur le couvercle la signature de J. Butts

NAISSANCES.
En cette ville, le 10, la Dame de J. P. Leprieux, Ec., avocat, a mis au monde une fille.
A Montréal, la dame de M. Joseph Gauthier, a mis au monde un fils.
A St. Rémi, le 4, la dame de A. Dugas, éc., M. D., a mis au monde un fils.

MARIAGE.
En Angleterre, le capitaine Sir G. A. Westcott, à Dares veuve George A. Gore, ci-devant de Québec.

DÉCÈS
A Berthier, le 4 juillet, à l'âge de 45 ans et 8 mois, Natalie Guibault, épouse de M. Michel Baudin.
A Maskinongé, le 11 courant, à l'âge de 65 ans, dans Elizabeth Gauthier, veuve de M. Jean-Baptiste Lafond, en son vivant cultivateur.
A Québec, le 14, John Daly, éc., arocet.
A Québec, le 13, M. Abraham Leufesty, à 40 ans.
A Québec, le 13, Mary, épouse de M. James Cougney, à 28 ans.
A Québec, le 12, demoiselles Elisabeth et Ann Ash, worth, tantes de M. W. H. Ashworth, chapelier.
A Québec, le 12, la dame de Jean Chabot, éc., M., P. P.
En cette ville, le 14, M. Jean Deslaurier, typographe natif de Québec, à l'âge de 21 ans.
A Québec, le 12, Sieur Charles Moisan, âgé de 40 ans.
A St. Roch des Aulnests, le 5, Dame Geneviève, Perrault, épouse de Pierre Deschênes, écuyer, âgée de 55 ans.
A Québec, le 12, Sieur Casault, carrossier du faubourg St. Roch.
En cette ville, le 14, Marie-Olive Gautier, veuve de feu M. Amable Perrault, âgée de 70 ans.
Le 11, Charles-Auguste, enfant de Alfred LaRocque, Ec., âgé de 14 mois.
Le 14, deux Demoiselles Major, modiste, de la rue St. Jacques.

Le 15, M. Paul Hudon dit Beaubien, menuisier.
A Trois-Rivières, L. E. Désilets, Ec., avocat, M. Désilets arriva de Québec où il avait contracté la maladie.
Noyé, le 5 du courant, en traversant du pied des chutes du Calumet à Leitchfield dans un petit canot d'écorce, Pierre Bourdais, maçon, de la paroisse de St. Paul, district de Montréal, âgé de 61 ans. Son corps a été retrouvé immédiatement.
A Québec, la dame du Dr. Sewell; elle laisse une famille de huit enfants.
A Québec, M. Drysdale, horloger.
A Québec, M. Trudel, horloger.
A Québec, deux religieux de l'hôpital général.
A Montréal, hier, la dame de M. Nazaire Mercier, écrivain mercant.
A Québec, le 15, M. Antoine Lacasse, à 65 ans.
A Montréal, le 14, M. William Higgs.
A Montréal, le 14, M. Joseph Stanforth, de la maison Bryson et Ferriers.
A Montréal, M. G. W. Rowan, de la maison Mussen.
A New-York, la semaine dernière, le choléra a enlevé environ 1000 personnes.

ECOLE DES SOURDS-MUETS.
Le 25 juillet, à 1 heure précise aura lieu à la maison d'école de l'Évêché un examen pour les sourds muets. Tous ceux qui s'intéressent à l'instruction de ces infortunés sont priés de vouloir y assister.
Montréal, 15, juillet 1849.
J. LAGORCE, Ptre.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.
MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Duracher, prêtre et curé, à Belœil.
N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré.
Belœil, 2 juillet 1849.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.
L'EXAMEN public du collège de l'Assomption aura lieu le 30 et 31 du courant et le premier d'août, en cinq séances. La première séance aura lieu le 30 du courant après dîner et la dernière le 1er d'août aussi après dîner, après quoi commenceront les vacances. Les parents des enfants et les amis de l'éducation sont priés d'assister au susdit examen. La rentrée des écoles se fera le vingt-cinq de septembre.
L'Assomption, 2 juillet 1849.

COLLÈGE DE CHAMBLY.
L'EXAMEN des élèves du Collège de Chambly aura lieu le DIX-SEPT du présent, et sera terminé par la distribution solennelle des prix.—La rentrée se fera le QUATRE SEPTEMBRE.
GENAS, Ptre. Direct.
Chambly, 13 juillet 1849.

A LOUER.
A LOUER d'ici au 1er octobre une belle MAISON en pierre située près de l'Église de la Chenaille. Cette place est agréable et avantageuse pour quelqu'un qui désirerait passer l'été à la campagne. S'adresser à Jacques Laurier ou à Scholastique Rochon, à St. Thérèse.

EAU MINERALE

DE PROVIDENCE DANS ST. HYACINTHE, DISTRICT DE MONTRÉAL.

M. JOSEPH GAZAILLE dit ST. GERMAIN, qui vient de louer le nouvel établissement des Sources d'Eau Minérale dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement que mérite son établissement...

Il ouvrira ses bains au public le 20 du courant. D'après des analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont excellentes, prises à modeste dose, pour les maladies de l'estomac et des reins...

M. SAINT GERMAIN aura un omnibus qui voyageira plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et son établissement qui n'est qu'à 20 arpents du village d'un site où l'air est très-pur.

Un médecin visitera chaque jour l'établissement pour prescrire l'usage des eaux, selon les indispositions de chacun de ceux qui en feraient usage.

M. ST. GERMAIN propose d'exporter prochainement de ces eaux dans les villes et les principaux villages au Bas-Canada, les accompagnant d'informations bien détaillées.

St. Hyacinthe, 6 juin 1849.

DAMISPAU

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des leçons de Musique.

COLLEGE DE REGIOPOLIS

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Révé. J. FARRELL et du Révé. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; autant par son site et son élévation que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour une année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'Établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucune élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révé. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. Les conditions seront très-faciles. S'adresser à J. B. THOMAS, Coïn des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Étudié, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de recevoir son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

DEUXIEME EDITION

DU COUR TRAITÉ.

SUR L'ART EPISTOLAIRE,

A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre si ce n'est que de lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des livres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'Égide de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc.

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour l'école de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gauthier, rue St. Vincent, No. 24.

Montréal, 7 mars 1849.

BUREAU DE TERRE DE LA CORONNE.

Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vandrevill, 4s. l'acre.

Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 4s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dit dit dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs. 3.—fois-

D. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Rues Collets.

Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU à No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerne Montréal, 22 sept. 1848.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coïn des rues Dorchester et St. Sanguin.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN, Coïn des rues

NOFRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qui a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc.

Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES sans de poste à part.

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement plus de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, franc de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 f. Chaque insertion subséquente, 0 0 7.

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 11.

Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Par. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Par. Y. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Par. Dioc.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Den. JOS. RIVET PROPRIÉTAIRE

du comté de Prescott, de l'impartialité de son administration.

J'ai l'honneur d'être, etc.

A Donald McDonald, ci-devant M. P. P. pour le comté Prescott.

David Patte, ci-devant M. P. P. pour le dit comté. J. Chessen, ci-devant M. P. P. pour le dit comté. C. Waters, ci-devant M. P. P. pour le dit comté.

A l'adresse du comté de Montargis, signée par 282 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit:

MONSIEUR.—Le gouverneur-général m'enjoint de vous informer qu'il a lu avec beaucoup de satisfaction l'adresse des loyaux habitants du township de Montargis, que vous avez transmise. Les preuves que Son Excellence reçoit de toutes les parties de la province de la loyauté de ses habitants et de leur attachement à la mère-patrie, sont très encourageantes pour Son Excellence en sa qualité de représentant de Sa Majesté dans cette partie de son domaine.

Son Excellence vous prie de faire parvenir à ceux qui ont signé l'adresse l'expression du plaisir que lui cause l'assurance flatteuse de leur confiance dans son administration.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

J. Matland, écrivain, maître de poste, Kilanookar

A l'adresse de Chateauguay, signée par M. le curé et 246 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit:

MESSIEURS.—Je vous prie d'accepter et de faire agréer aux habitants de la paroisse de Chateauguay mes remerciements sincères pour cette adresse flatteuse et cordiale. Je remarque avec plaisir que les deux origines s'y trouvent fraternellement rémises. L'espérance que vous ferez toujours forer de nouvelles inspirations de ceux qui, dans l'excitation des haines et des jaloux nationales, ne cherchent que leur intérêt individuel s'ils n'ont un but plus criminel encore. Soyez certains que je ne m'écarterai jamais de la voie de justice et d'impartialité que j'ai jusqu'ici suivie comme gouverneur du Canada.

J'ai l'honneur d'être, etc.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse du comté d'Ottawa, signée par 4551 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu de la manière suivante:

MESSIEURS.—Je vous remercie sincèrement pour cette adresse. J'apprécie l'importance de l'importante démonstration que vient de faire le comté d'Ottawa, pour défendre l'ordre et le gouvernement constitutionnel, et pour condamner les outrages commis à Montréal. J'éprouve une satisfaction particulière lorsque je vois, parmi les résolutions qui ont servi de base à votre adresse, une déclaration sans équivoque que représente comme vous le faites des hommes descendant d'origines diverses, vous désirez des droits légaux pour tous sans distinction d'origine, et que dans la vue de la grandeur future du Canada, vous sentez la nécessité de laisser aux institutions représentatives une action franche et libre. Ces principes sont je crois la vraie pierre angulaire qui doit servir de base à la prospérité de notre pays.

Qu'ils s'établissent une fois franchement, et les ressources commenceront à se déployer sérieusement, les capitaux que banissent les violences et les factions abandonneront dans la province, et vous enrichirez tous les avantages d'un commerce avec la nation la plus riche et la plus puissante de la terre, qui en même temps qu'elle vous protégera gratuitement contre les ennemis du dehors, et qu'elle vous assurera la considération qui appartient à des sujets britanniques, dans toutes les parties du monde, vous laissera la puissance pleine et entière des droits et privilèges des hommes libres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse du township de Shefford, signée par 206 personnes, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse que voici:

MONSIEUR.—J'ai l'honneur, par ordre du gouverneur-général, de vous prier de faire parvenir aux habitants du township de Shefford les plus vifs remerciements de Son Excellence pour leur fidèle et loyale adresse présentée par vous. Son Excellence découvre dans les sentiments exprimés dans l'adresse des loyaux habitants de Shefford, cet amour de l'ordre, ce respect pour la suprématie de la loi, et ce dévouement à leur bien-aimée Souveraine, qui sont les plus nobles traits caractéristiques des bons citoyens et des bons sujets, et de l'influence desquels dépend essentiellement l'avancement et la prospérité matérielle et morale du peuple de cette province.

Son Excellence désire aussi exprimer aux habitants de Shefford, ses remerciements sincères de l'offre zélée de service, contenu dans leur adresse, et de leur assurer qu'il a une ferme confiance dans leur disposition et capacité de co-opérer à soutenir le gouvernement de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse de St. François d'Yamaska, signée par M. le curé et 334 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante:

MONSIEUR.—Vous voudrez bien faire agréer les plus sincères remerciements du gouverneur-général aux habitants de votre paroisse, qui sont venus avec tant de zèle dans les circonstances actuelles témoigner leur approbation de la conduite de Son Excellence, et leur confiance dans les honnêtes et les institutions libre du pays.

Mes dont Elle est entourée. Par cet empressement le peu de Canadien a montré une parfaite intelligence du gouvernement constitutionnel dont il a maintenant la pleine jouissance. Dans un pays libre, où le gouvernement ne peut convenablement être armé de moyens puissants de répression, il serait toujours à craindre l'absence d'organisation et de déterminer de jeter le trouble dans le gouvernement le plus aimé, si le peuple en masse n'était aussi toujours prêt à voler au secours de l'autorité légitime.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

J. Guil, écrivain, J. P. St. François d'Yamaska.

COLLÈGE JOLETTTE.

LEXAMEN public du Collège Jollette aura lieu le 17 et le 18 du courant. Les parents et tous les amis de l'Éducation y sont respectueusement invités.

F. J. LAHAYE, Père, directeur, Industrie 21 1849.

COLLÈGE DE STE. THÉRÈSE.

LES examens des élèves du Petit Séminaire de Ste. Thérèse auront lieu les 16, 17 et 18 du courant. Les séances du matin commenceront à 8 1/2 h. et celles du soir à 1 h.; la dernière se terminera par la distribution des prix.

SUITE DES ADRESSES.

A l'adresse du comté d'Oxford, signée par 4562 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit:

MONSIEUR.—Le gouverneur-général m'enjoint de vous informer qu'il a reçu avec beaucoup de plaisir l'adresse des habitants du comté d'Oxford. Son Excellence est flattée de voir qu'un si grand nombre des habitants de cette partie florissante du Haut-Canada, s'unissent pour exprimer les sentiments patriotiques et constitutionnels qu'elle contient.

Tant que Son Excellence continuera d'occuper sa charge de représentant de Sa Majesté en cette province, elle s'efforcera, avec l'aide de Dieu, d'administrer le gouvernement d'après des principes constitutionnels, sans être influencée par la crainte ou la faveur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

John Allan, écrivain.

A l'adresse du township de Chingacouey, signée par 470 personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante:

MONSIEUR.—Je vous prie d'exprimer aux habitants du township de Chingacouey, qui ont signé cette adresse, mes plus vifs remerciements pour les marques de confiance et d'attachement qu'elle contient. Je trouve beaucoup d'encouragement et d'appui, au milieu des difficultés qui m'entourent, dans les preuves non équivoques qui me viennent de tout côté, que mon administration est approuvée de la grande masse des habitants intelligents et respectables de la province.

J'ai toujours été convaincu que le peuple du Canada était trop sincèrement attaché à l'ordre et à la véritable liberté, pour être porté à regarder légèrement ses avantages, et pour se laisser séduire par les artifices de faction, jusqu'au point d'approuver des actes d'injustice et de violence contre un gouvernement constitutionnel, qui ne manqueraient point avant longtemps de se tourner contre le peuple lui-même.

Je continuerai à marcher fermement dans le chemin que j'ai suivi ci-devant, et à co-opérer avec les autres branches de la législation à promouvoir les plus grands intérêts de la province.

J'ai l'honneur d'être, etc.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse du township de Colchester, signée par 96 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit:

MONSIEUR.—Le gouverneur-général m'ordonne de vous informer qu'il a reçu avec beaucoup de satisfaction l'adresse des loyaux habitants du township de Colchester. Dans l'opinion de Son Excellence, il est impossible de condamner trop sévèrement les procédés barbares qui récemment ont sévi la capitale de cette province. La douleur que ces fâcheux événements causent à Son Excellence serait bien plus profonde s'il croyait que ces événements eussent été suscités par quelque acte inconstitutionnel qu'il aurait pu faire.

Mais Son Excellence ne pense pas que depuis qu'il a appris les réves du gouvernement de cette colonie, il ait jamais, en aucune occasion, dévié de la ligne de conduite politique qu'il est obligé de suivre. C'est un grand sujet de contentement pour Son Excellence que de voir que les efforts qu'il a faits pour administrer le gouvernement avec impartialité, et conformément aux principes de la constitution, ont rencontré l'approbation de la grande masse des habitants intelligents de la province.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

John Buchanan, écrivain, Colchester, C. O.

A l'adresse de la société des Montagnards de Wood-Isle, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit:

MONSIEUR.—J'ai eu l'honneur de recevoir et de soumettre à Son Excellence le gouverneur-général l'adresse de la société des Montagnards du district de Brook-Isle dans votre lettre du 14. Son Excellence m'enjoint de vous prier de faire parvenir aux signataires de cette adresse l'expression de ses remerciements pour le sentiment de confiance en son administration des affaires de la province, et de respect pour lui-même qu'elle contient. C'est un très grand sujet de satisfaction pour Son Excellence de voir que la conduite qu'elle a suivie depuis qu'elle administre les affaires de la province, rencontre l'approbation de la masse de la partie intelligente et paisible de la communauté. Son Excellence est déterminée à résister à cette ligne de conduite sans être détournée par la violence, convaincue qu'elle est qu'en administrant le gouvernement impartialment et d'après les principes constitutionnels, c'est le seul moyen d'assurer la prospérité de cette magnifique province, et de promouvoir le bien-être de toutes les classes de ses habitants.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Peter McLeod, écrivain, Woodstock.

Aux adresses des townships de Gramme, Percy et Hamilton signées par 2270 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit:

MONSIEUR.—J'ai eu l'honneur de recevoir et de soumettre au gouverneur-général, les adresses signées par les habitants des townships de Gramme, Percy et Hamilton, dans le district de Newcastle, transmises avec votre lettre du 14 courant. Son Excellence m'enjoint de vous prier d'assurer aux signataires de ces adresses, qu'en sa qualité de représentant de Sa Majesté en cette province, c'est pour elle un grand sujet de satisfaction de voir que toutes les classes des sujets de Sa Majesté dans cette partie de ses domaines sentent dans les sentiments d'attachement dévoué à Sa Majesté, exprimés dans leur adresse loyale et généreuse. Son Excellence éprouve beaucoup de plaisir personnellement du témoignage d'assurance qu'elles lui donnent que son administration du gouvernement du Canada lui a mérité le respect et la reconnaissance d'une grande majorité de ses habitants.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

J. Slinter Smith, écrivain, Cobourg.

A l'adresse du comté de Prescott, signée par deux personnes, au nom de tous les habitants S. E. Lord Elgin a fait répondre de la manière suivante:

MONSIEUR.—J'ai eu l'honneur de recevoir et de soumettre à Son Excellence, l'adresse des loyaux habitants du comté de Prescott, transmise avec votre lettre du 18 courant. Son Excellence m'enjoint de vous assurer que cette adresse, signée comme elle est, de tant de personnes intelligentes et distinguées du comté de Prescott, lui a causé beaucoup de satisfaction. Son Excellence est bien aise de croire que les sentiments de loyauté et d'attachement au gouverneur-général, et d'estime et de respect pour la mère-patrie, exprimés dans cette adresse, sont les sentiments de la grande majorité du Canada. Son Excellence accepte avec orgueil et plaisir le témoignage que lui donnent les habitants

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. LESLIE, Secrétaire.